

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **88400542.2**

⑥ Int. Cl.⁴: **G 09 F 19/08**

G 09 F 15/02, G 09 F 19/00

㉔ Date de dépôt: **09.03.88**

③① Priorité: **10.03.87 FR 8703228**

④③ Date de publication de la demande:
14.09.88 Bulletin 88/37

⑧④ Etats contractants désignés:
BE CH DE ES FR GB IT LI NL

⑦① Demandeur: **IMAGE 3 SARL**
12, rue Jules-Guesdes
F-92000 Nanterre (FR)

⑦② Inventeur: **Lagache, Yves**
16 rue Jules Parent
F-92500 Rueil-Malmaison (FR)

⑦④ Mandataire: **Lachat, Salomé**
70, rue Fondary
75015 Paris (FR)

⑤④ **Affiche gonflable.**

⑤⑦ Une affiche gonflable (1) pour panneaux (17) d'affichage supportés par un piétement (2), comporte une enveloppe souple (13) sur laquelle est imprimé un message, et, au moins un volume gonflable (14) disposé entre ladite enveloppe souple (13) et le panneau (17). L'enveloppe souple (13), disposée devant la face avant (22) dudit tableau (17), possède des rabats (18) tendus et maintenus sur le dos (12) du tableau (17) par un laçage (19) de brins s'engageant dans des œilletons. Une sangle (24) limitative de la section de l'affiche gonflable (1) peut être fixée sur l'enveloppe souple (13).

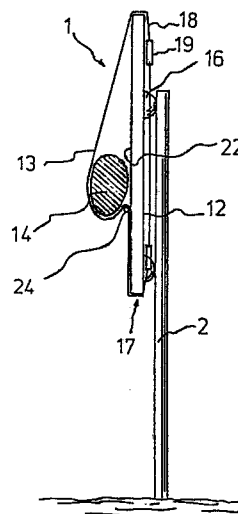


Figure 3

Description

Affiche gonflable

La présente invention est relative à une "affiche gonflable", éventuellement amovible et/ou réutilisable, pour des tableaux de panneaux d'affichage urbains ou ruraux, qui présentent souvent la propriété de ne pas être fixés à leur support sur la totalité de leur surface. Une affiche gonflable peut aussi être utilisée sur un mur ou sur toute surface d'affichage préparée à cette fin.

Une affiche est une feuille de papier ou plastique, écrite ou imprimée, que l'on applique par collage ou agrafage contre un mur ou un tableau pour transmettre un message publicitaire au public, et, notamment, vanter les mérites d'un produit ou d'un service. De telles affiches publicitaires sont préparées à un nombre élevé d'exemplaires pour un affichage sur une région ou un pays.

Dans l'hypothèse d'une campagne publicitaire devant se déployer région après région, il est nécessaire soit de posséder dès l'origine un stock important d'affiches, soit de procéder à une réimpression, d'où une charge financière élevée.

Si l'on désire procéder à une campagne publicitaire tournante dans une même localité, le coût d'impression devient rapidement prohibitif.

Il est aussi connu d'utiliser des panneaux d'affichage de dimensions importantes pour signaler la présence d'un centre d'intérêt (hôtel, usine, etc...). Ces panneaux, généralement en bois, essayent de donner l'illusion d'un relief par un dédoublement des surfaces qui demeurent essentiellement verticales, savoir un fond en avant duquel est placée une maquette stylisée du centre d'intérêt à reconnaître. La distance séparant les surfaces est de l'ordre de quelques dizaines de cm. Lorsque l'observateur se déplace, il prend conscience de l'épaisseur de la surface avancée vers lui et du vide la séparant du fond. Cette pratique est surtout utilisée au bord d'autoroutes. Par leurs dimensions et leur encombrement, ces panneaux ne peuvent être ni transportés (ils ne sont presque jamais démontables), ni présentés en ville par manque d'espace. En outre, ils pourraient présenter un danger certain en cas d'arrachement à cause du vent, par exemple.

On connaît encore des volumes publicitaires composés d'une maquette très agrandie de l'objet typique fabriqué par une usine (brouette, autocuiseur, etc...). Ces volumes publicitaires nécessitent cependant un trompe-l'oeil ou une déformation géométrique pour tenir compte de l'éloignement de l'observateur. En outre, ils ne peuvent être considérés comme des affiches pouvant être disposées sur un panneau d'affichage, ne serait-ce qu'en raison de leur encombrement.

Par ailleurs, le brevet US-A-4369591 divulgue des panneaux d'affichage constitués d'un volume auto-porteur, maintenu en expansion sous l'effet d'une pression d'air supérieure à celle de l'air extérieur. Le problème de la mobilité du panneau est résolu en prévoyant la mobilité du support lui-même, solidaire du panneau publicitaire, le message publicitaire étant imprimé sur une surface plane.

Il est également connu par le brevet WO-

A-8002765 un volume pliable maintenu en expansion sous l'effet d'une circulation ininterrompue d'air sous pression et pouvant s'échapper par des orifices. Une circulation d'air permanente est nécessaire pour permettre l'animation du volume. Celui-ci est auto-porteur.

Un autre brevet antérieur, le brevet US-A-4447974 est relatif à un volume gonflable auto-porteur qui prend une forme particulière, reproduisant par exemple une bouteille.

De même, le brevet US-A-3451882 concerne un moyen d'animation publicitaire constitué par un volume gonflable de forme prédéterminée, unique, auto-porteur, qui jaillit par un orifice pour s'ériger sur une surface plane horizontale lorsque de l'air est injecté.

Reprenant cette technique du volume gonflé de forme particulière, certaines campagnes publicitaires, notamment sur des véhicules automobiles, ont conduit à la création d'affiches en relief, de dimensions réduites, en matière thermoformée, donc solide, et non ou difficilement amovible. Malgré leur intérêt, de telles affiches n'ont pu se généraliser car devenant très lourdes et d'un maniement délicat (risque de brisures lors de la mise en place). En cas de bris partiel, dû aux intempéries ou à la malveillance, les morceaux rigides peuvent occasionner des blessures. Par ailleurs, même si elles étaient démontables avec soin, les affiches thermoformées, de dimensions prédéterminées, ne sont pas adaptables à une multitude de supports. Elles s'adressent essentiellement à des supports normalisés et hors d'atteinte des malveillances, comme des véhicules.

Le concept d'affiche en relief est cependant très intéressant pour les publicistes car il facilite l'accrochage de l'oeil sur un objet déterminé, projeté spatialement vers l'observateur. Cette projection vient en complément de techniques classiques de trompe-l'oeil en facilitant leur usage et en accroissant leur efficacité.

Dans ces conditions, il est nécessaire de mettre à la disposition des publicistes une affiche présentant un relief, éventuellement amovible, voire réutilisable, et apportant toute la sécurité indispensable pour les populations pouvant se déplacer à proximité de l'affiche, en tant que de besoin de très grandes dimensions. Ces affiches doivent être légères pour ne pas nécessiter un renforcement des panneaux d'affichage servant de support. En outre, elles doivent s'adapter à des variations dimensionnelles non négligeables d'un tableau de panneau d'affichage à l'autre.

La présente invention propose des affiches gonflables qui sont éventuellement amovibles et/ou réutilisables, possèdent un relief adapté aux souhaits des publicistes, et éliminent tout danger pour les populations. Ces affiches présentent les dimensions usuelles des tableaux de panneaux d'affichage urbains et ruraux, tout en s'adaptant aux inévitables différences d'un tableau de panneau d'affichage à l'autre. Elles sont légères et, au moins partiellement,

réparables.

Plus précisément, la présente invention est relative à une affiche gonflable caractérisée par une enveloppe souple sur laquelle est imprimé un message publicitaire, projetée vers l'observateur par au moins un volume gonflable saillant, disposé entre l'enveloppe souple et le tableau du panneau d'affichage et éloignant l'enveloppe souple du panneau d'affichage porteur de l'affiche gonflable.

Selon une variante de réalisation, une affiche gonflable peut comporter un volume gonflable disposé entre l'enveloppe souple et un fond substantiellement au contact du tableau du panneau d'affichage.

Selon un mode de réalisation préférentiel de l'invention, l'affiche gonflable recouvre au moins partiellement les chants du tableau du panneau d'affichage pour s'adapter à ses variations dimensionnelles par rapport à une norme.

Selon un autre mode de réalisation de l'affiche gonflable, des moyens d'accrochage, par exemple un laçage, relie l'affiche gonflable à des crochets placés à la périphérie du tableau du panneau d'affichage.

Dans ces deux modes de réalisation, le laçage constitue un procédé d'accrochage à rattrapage des variations dimensionnelles du tableau du panneau d'affichage. Ce procédé est continu et peut être remplacé par tout autre moyen d'accrochage adapté sans sortir du cadre de l'invention, par exemple par un agrafage sur le chant du tableau du panneau d'affichage. De ce fait, les affiches gonflables sont non seulement amovibles mais réutilisables. Leur légèreté permet un transport facile après repliage à l'instar d'une bâche.

Les volumes gonflables peuvent utilement présenter une forme de coussins gonflés de géométrie adaptée à la partie de l'enveloppe souple que le publiciste cherche à mettre en relief, ou de raidisseurs supportant notamment les arêtes desdits reliefs. L'enveloppe souple peut présenter des poches préformées ou un drapé. Un lest peut être adapté à tout ou partie de l'enveloppe souple de l'affiche gonflable.

Les volumes gonflables sont susceptibles d'être alternativement gonflés et dégonflés afin d'obtenir une animation de l'affiche gonflable.

De même, un dispositif d'éclairage permanent ou périodique peut être disposé à l'intérieur de l'affiche gonflable, sous l'enveloppe souple, éventuellement entre ou dans les volumes gonflables.

L'invention sera explicitée de façon purement indicative à l'aide des dessins annexés à titre d'exemple non limitatif.

La figure 1 est une vue de face d'une affiche gonflable à poches préformées disposée sur un panneau d'affichage.

La figure 2 est une vue en perspective d'une affiche gonflable avec un drapé conforme à l'invention.

La figure 3 présente une coupe selon le plan B-B de l'affiche gonflable de la figure 2.

La figure 4 montre une vue de côté du panneau d'affichage conforme à la figure 1, portant une affiche gonflable.

La figure 5 représente une coupe selon A-A de l'affiche gonflable présentée à la figure 1.

La figure 6 est un écorché montrant l'enveloppe souple et les coussins gonflés de l'affiche gonflable présentée à la figure 1.

La figure 7 est une vue de derrière d'un panneau d'affichage portant une affiche gonflable conforme à l'invention.

La figure 8 illustre une variante de réalisation d'une affiche gonflable conforme à l'invention.

On trouvera in fine une nomenclature des différents repères utilisés au cours de la description. Un même repère désigne un élément de fonctions identiques quelle que soit la figure.

Sur la figure 1 qui présente une vue de face de l'invention, on peut voir une affiche gonflable (1) disposée sur le tableau d'un panneau d'affichage comportant deux piétements (2), (3) pour le surélever. Ce type de tableau de panneau d'affichage est disposé à une hauteur telle que les passants ne puissent l'atteindre aisément. Une silhouette d'homme debout (4) est placée à côté du panneau d'affichage pour donner une impression relative aux dimensions. L'affiche gonflable (1), dans l'exemple de la figure 1, présente trois surfaces (5), (6) et (7) situées dans des plans différents. Ce nombre n'est aucunement limitatif.

On peut voir à la figure 2 une vue en perspective d'une affiche gonflable réalisée selon l'invention. La figure 3 est une coupe selon B-B de la figure 2. Les deux figures sont commentées simultanément.

Le panneau d'affichage possède deux piétements (2), (3) supportant un tableau (17) fixé auxdits piétements par des écarteurs (16). La face avant (22) du tableau (17) du panneau d'affichage est sensiblement plane et verticale. C'est normalement sur elle que sont collées ou agrafées les affiches traditionnelles en papier. Selon l'invention, ces dernières sont remplacées par une affiche gonflable (1) qui se compose d'une enveloppe souple (13) et d'un volume ou coussin gonflé (14).

Comme l'enveloppe souple (13) est de dimensions supérieures à celles du tableau (17) du panneau d'affichage, elle pend bien qu'aucune poche n'ait été préformée. Une sangle (24) applique une partie de l'enveloppe souple (13) sur la partie inférieure de la face avant (22) du tableau (17) du panneau d'affichage. Au dessus de cette sangle (24), l'enveloppe souple (13) est séparée de la face avant (22) du tableau (17) du panneau d'affichage par le coussin gonflé (14). L'enveloppe souple (13) est de ce fait partiellement projetée vers l'observateur qui acquiert une impression de relief.

Si la sangle n'est pas installée, l'enveloppe souple (13) de l'affiche gonflable (1) pend sur le chant inférieur du tableau (17) du panneau d'affichage et le coussin (14) se trouve devant la partie inférieure dudit panneau (17).

L'enveloppe souple (13) possède des rabats (18) sur le dos (12) du tableau (17) du panneau d'affichage. Ces rabats (18) sont reliés les uns aux autres et maintenues par un laçage (19) pour éviter que l'affiche gonflable ne s'échappe.

Sur la figure 4 qui est une vue de côté du panneau d'affichage de la figure 1, portant une affiche

gonflable (1) conforme à l'invention, on remarque les différentes surfaces frontales (5), (6) et (7) de cette dernière ; elles peuvent avoir des angles quelconques les unes par rapport aux autres. De ce fait des rebords de raccordement (8), (9) et (10) desdites surfaces frontales (5), (6) et (7), donnent l'impression de masse lorsque l'observateur se déplace, contrairement aux panneaux rigides réalisés par dédoublement de surfaces rigides, verticales, minces. Bien entendu, l'épaisseur (e) de l'affiche gonflable reste limitée (de l'ordre de quelques dizaines de cm) afin d'offrir une faible prise au vent et aux intempéries comme pour respecter les différents règlements administratifs relatifs à l'encombrement des panneaux d'affichages et à leur surplomb. L'épaisseur (e) de l'affiche gonflable (1) est usuellement faible par rapport à son développement.

La souplesse de l'affiche gonflable (1) conduit à ce qu'elle puisse se déformer momentanément si une force relativement importante est appliquée sur l'une des surfaces frontales (5), (6) ou (7), ou sur l'un des rebords de raccordement (8), (9) ou (10). Le chant (11) du tableau du panneau d'affichage est partiellement recouvert par l'affiche gonflable (1).

La figure 5 représente une coupe selon A-A de l'affiche gonflable (1) présentée à la figure 1. L'affiche gonflable (1) se compose d'une enveloppe souple (13) sur laquelle est imprimé le message publicitaire.

Cette enveloppe souple (13) n'est pas plane mais présente des surfaces frontales (5), (6), (7) et des rebords de raccordement (8), (9) et (10), qui sont plans ou gauches, saillants les uns par rapport aux autres. Il est cependant possible de réaliser des protubérances vives avec l'inconvénient potentiel de malveillance consistant à chercher à accrocher des objets auxdites protubérances. Cependant, cette possibilité n'est pas à écarter car pouvant répondre à un besoin né de la créativité du publiciste.

L'enveloppe souple (13) est sous-tendue par des volumes, ici des coussins, gonflés (14), (15) dont la forme est adaptée à celle de l'enveloppe souple (13). Plus précisément, ils s'engagent dans les poches de cette dernière pour les remplir.

La prise de volume réalisée à l'aide des coussins gonflés (14), (15) est légère et peut être obtenue avec une faible pression de gonflage ce qui diminue d'autant les risques de malveillance provoquant un percage. Par exemple, un jet de pierre n'aura pour effet de percer ni l'enveloppe souple (13) ni les coussins gonflés (14), (15), qui ne font que s'aplatir localement sous l'effet de la force exercée. La légèreté de l'affiche gonflable évite un renforcement des panneaux d'affichage. Autrement dit, les panneaux existant à ce jour peuvent être utilisés sans transformation.

Les coussins gonflés (14), (15) sont maintenus par tout moyen connu en soi dans les poches de l'enveloppe souple (13). Par exemple, ils peuvent s'engager étroitement dans les poches de l'enveloppe souple. Cependant, l'utilisation de poches n'est pas obligatoire si l'enveloppe souple (13) est de dimensions supérieures à celles du tableau (22) du panneau d'affichage sur lequel l'affiche gonflable

(1) est fixée ; dans ce cas, un drapé de l'enveloppe souple (13) est à prévoir. Le maintien des volumes gonflés est effectué par collage ou agrafage ou par la simple tension de la toile souple (13), la préférence étant donnée à des liaisons souples et amovibles pour autoriser une éventuelle substitution des coussins détériorés lors du déplacement de l'affiche gonflable (1) vers un autre panneau d'affichage.

La figure 6 est un écorché en perspective d'une affiche gonflable (1) conforme à l'invention et montée sur un panneau d'affichage. Le tableau (17) de ce dernier n'est pas fixé sur la totalité de sa surface sur son support d'élévation par rapport au sol (piètement ou mur), grâce à des écarteurs (16), comme on peut le voir à la figure 5, ce qui permet à l'enveloppe souple (13) d'être au-moins partiellement rabattue autour du chant (11) du tableau (17) du panneau d'affichage comme montré aux figures 1 et 2. L'enveloppe souple (13) possède ainsi des rabats (18), hors la vue des passants car disposés derrière le tableau (17) du panneau d'affichage. Ces rabats (18) peuvent être tendus par des brins en zig-zag au dos (12) du tableau (17) du panneau d'affichage du fait d'éléments écarteurs (16), comme montré à la figure 7. Les rabats (18) peuvent présenter une longueur variable selon les dimensions exactes du tableau (17) sur lequel est adaptée l'affiche gonflable (1). L'enveloppe souple (13) est, en tant que de besoin, doublée par un fond (21) au contact du tableau (17). Les coussins gonflés (14), (15) sont disposés entre l'enveloppe souple (13) visible par les passants auxquels s'adresse le message publicitaire et le fond (21) au contact du tableau (17). Le fond (21) sert de protection contre d'éventuelles aspérités incisives de la surface avant (22) du tableau (17) du panneau d'affichage, et de surface d'usure dans l'hypothèse d'un mouvement, même de faible amplitude, de l'affiche gonflable (1) par rapport au tableau (17) sous l'effet du vent. Ainsi, les volumes gonflables sont protégés.

Comme on peut le voir à la figure 7 qui est une vue de derrière d'un panneau d'affichage portant une affiche gonflable (1) conforme à l'invention, un laçage des brins (19) s'engageant dans des oeilletons (20) ménagés dans les rabats (18) de l'enveloppe souple (13), permet une adaptation très précise, évitant notamment que le vent, la neige ou toute autre matière solide ou liquide s'accumule entre le fond (21) de l'affiche gonflable (1) et la surface avant (22) du tableau (17) du panneau d'affichage. Le laçage a lieu sur le dos (12), non visible pour les passants, des tableaux (17) des panneaux d'affichage. Un gonflage et un dégonflage successifs des volumes gonflables d'une affiche gonflable (1) conforme à l'invention ne modifie que son aspect extérieur visible des passants sans atteindre à la tenue de sa fixation sur le tableau (12) du panneau d'affichage puisque le fond (21) est solidarisé audit tableau (12) par laçage. Ainsi, une animation de l'affiche gonflable (1) est réalisée sans difficulté.

La figure 8 est une vue en perspective qui illustre par un écorché une variante de réalisation d'une affiche gonflable conforme à l'invention dans laquelle les reliefs ne sont plus soutenus par des

coussins gonflés. Les arêtes des reliefs de l'affiche gonflable sont soutenues par des tubes gonflés (23) présentant une certaine rigidité du fait de leur pression de gonflage. Les tubes gonflés (23) forment soit un seul, soit plusieurs volumes gonflables. Il est possible d'utiliser des raidisseurs pour maintenir la forme des surfaces gauches ou planes. Dans ce mode de réalisation de l'invention, la pression des tubes gonflés (23) est généralement supérieure à celle des coussins gonflés. L'avantage de ce mode de réalisation réside en une moins grande possibilité de malveillance car les volumes gonflés sont de moindre importance et nécessitent une plus grande habileté des opérateurs mal intentionnés. Il est aussi possible de disposer un dispositif d'éclairage (26) qui éclaire par transparence tout ou partie de l'affiche gonflable (1).

Dans tous les cas, la pression intérieure des volumes gonflés est limitée par des valves de sécurité, notamment pour éviter une surpression en cas d'augmentation notable de la température extérieure. En outre, le gonflage peut être assuré en utilisant ces valves, à l'aide d'un groupe compresseur d'air ou de bouteilles d'air comprimé. D'autres gaz peuvent être utilisés en fonction de leur prix et/ou des contraintes administratives relatives à la sécurité de la population. Par exemple, un gaz plus léger que l'air a pour effet de relever une partie de l'affiche gonflable (1) par rapport à son arrière-plan. De même, un lest d'une partie de l'affiche gonflable (1) conduit à la formation d'une bourse, saillante et pendante, sur un arrière-plan, le plus souvent vertical. Le lest d'utilisation le plus aisé est de l'eau que l'on glisse dans les volumes gonflables.

Les valves servent aussi à la vidange de l'air ou du gaz contenu dans les volumes gonflés lors du démontage de l'affiche gonflable. Un lest liquide peut être évacué par ces mêmes valves. Les valves sont disposées à l'extrémité de manches, éventuellement escamotables, facilement accessibles de l'extérieur, mais hors la portée de la population pour éviter d'éventuelles malveillances.

L'enveloppe (13) est en matériau souple pouvant recevoir une impression adaptée au message publicitaire à transmettre. Il s'agit, par exemple, de nylon enduit de PCV. Il est aussi possible d'utiliser des toiles de couleur et/ou de texture différente. De ce fait, le choix du matériau de l'enveloppe souple (13) est au moins partiellement du ressort du publiciste qui possède une large gamme de matériaux de nature à satisfaire aux besoins de sa créativité. En tant que de besoin des sangles (24) limitatives de la section de l'affiche gonflable (1) peuvent être fixées sur l'enveloppe souple (13). Des volumes gonflables autonomes (25) sont adaptables sur ces sangles (24).

La mise en place d'une affiche gonflable (1) s'effectue d'abord par un positionnement de l'affiche et essentiellement du fond (21), et le laçage des rabats (18) de l'affiche gonflable au dos (12) du tableau (17) du panneau d'affichage. Ensuite, les différents volumes gonflables, coussins ou tubes, sont remplis d'air à une pression peu différente de la pression atmosphérique. Les poches de l'enveloppe souple (13) sont occupées par les volumes gonflés

qui s'appuient sur le tableau (17) sensiblement plan du panneau d'affichage, et deviennent saillantes. Si l'enveloppe souple ne possède pas de poches préformées, il se forme un drapé autour du volume gonflé. Si l'on utilise des tubes gonflés (23), la pression de gonflage est généralement supérieure à la pression atmosphérique.

Lors de son stockage, une affiche gonflable (1) conforme à l'invention se compose d'une enveloppe souple (13) possédant au moins une poche, ou dépourvue de poches mais alors de dimensions supérieures à celles du fond (21), et d'au moins un volume gonflable (coussin ou tube) attaché à ladite enveloppe souple (13). Selon un mode de réalisation préférentiel de l'invention, l'enveloppe souple (13), possédant ou non des poches, est doublée d'un fond (21); les volumes gonflables sont disposés entre le fond (21) et l'enveloppe (13). L'affiche gonflable (1) avec son enveloppe souple, le fond, les volumes gonflables et les brins d'accrochage constitue un tout plié, le fond étant à l'extérieur, ce qui protège l'enveloppe souple sur laquelle est imprimé le message publicitaire, lors du stockage ou du transport.

Les affiches gonflables peuvent être utilisées non seulement comme support de message publicitaire mais encore comme éléments de mobilier urbain par exemple, notamment du fait des possibilités d'animation volumique ou lumineuse.

NOMENCLATURE

1 affiche gonflable

2,3 platement du panneau d'affichage

4 silhouette humaine

5,6,7 surfaces frontales de l'affiche gonflable

8,9,10 rebords de raccordement des surfaces frontales

11 chant du tableau (17) du panneau d'affichage

12 dos du tableau (17)

13 enveloppe souple

14,15 volume ou coussin gonflé

16 écarteurs

17 tableau du panneau d'affichage

18 rabats de l'enveloppe souple

19 brin

20 oeillets

21 fond

22 surface avant du tableau (17)

23 tubes

24 sangle

25 volume gonflable autonome

26 dispositif d'éclairage

Revendications

1. Affiche gonflable pour des tableaux de panneaux d'affichage caractérisée par une enveloppe souple, sur laquelle est imprimé un message, projetée vers l'observateur par au moins un volume gonflable saillant, disposé entre l'enveloppe souple et le tableau du panneau d'affichage et éloignant l'enveloppe souple dudit tableau du panneau d'affichage.

2. Affiche gonflable selon la revendication 1 caractérisée en ce que au moins un volume gonflable est disposé entre l'enveloppe souple et un fond substantiellement au contact du tableau du panneau d'affichage. 5

3. Affiche gonflable selon l'une des revendications 1 et 2 caractérisée en ce que l'enveloppe souple présente au moins une poche préformée, occupée au moins partiellement par un volume gonflable, savoir coussin ou raidisseur. 10

4. Affiche gonflable selon l'une des revendications 1 et 2 caractérisée en ce que l'enveloppe souple est de dimensions supérieures à celles du tableau du panneau d'affichage et en ce que au moins un volume gonflable, glissé dans son drapé, éloigne ladite enveloppe souple au moins pour partie du tableau du panneau d'affichage. 15

5. Affiche gonflable selon l'une des revendications précédentes caractérisée en ce que tout ou partie de l'enveloppe souple peut être lesté, notamment par lestage d'au moins un volume gonflable. 20

6. Affiche gonflable selon l'une des revendications précédentes caractérisée en ce que elle est amovible et/ou réutilisable grâce à un procédé d'accrochage démontable. 25

7. Affiche gonflable selon l'une des revendications précédentes caractérisée par un procédé d'accrochage 30
rattrapage des variations dimensionnelles du tableau du panneau d'affichage.

8. Affiche gonflable selon la revendication 7 caractérisée en ce que l'enveloppe souple 35
comporte des rabats tendus et maintenus sur le dos du tableau du panneau d'affichage par un laçage de brins, par exemple fous, en zig-zag par engagement dans des oeillets ménagés dans lesdits rabats, par glissement sous tunnel 40
ménagé à la périphérie de l'affiche gonflable.

9. Affiche gonflable selon l'une des revendications précédentes caractérisée en ce que 45
une animation de l'affiche gonflable est obtenue par gonflage et dégonflage d'au moins un volume gonflable.

10. Affiche gonflable selon l'une des revendications précédentes caractérisée en ce que une 50
animation de l'affiche gonflable est obtenue par un éclairage permanent ou périodique, disposé sous l'enveloppe souple, éventuellement entre ou dans les volumes gonflables.

55

60

65

6

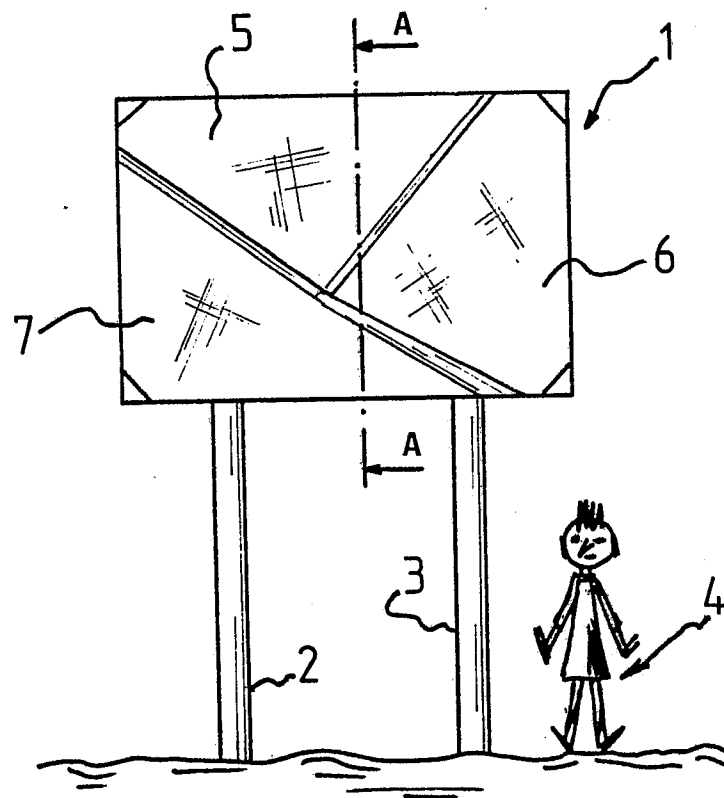


Figure 1

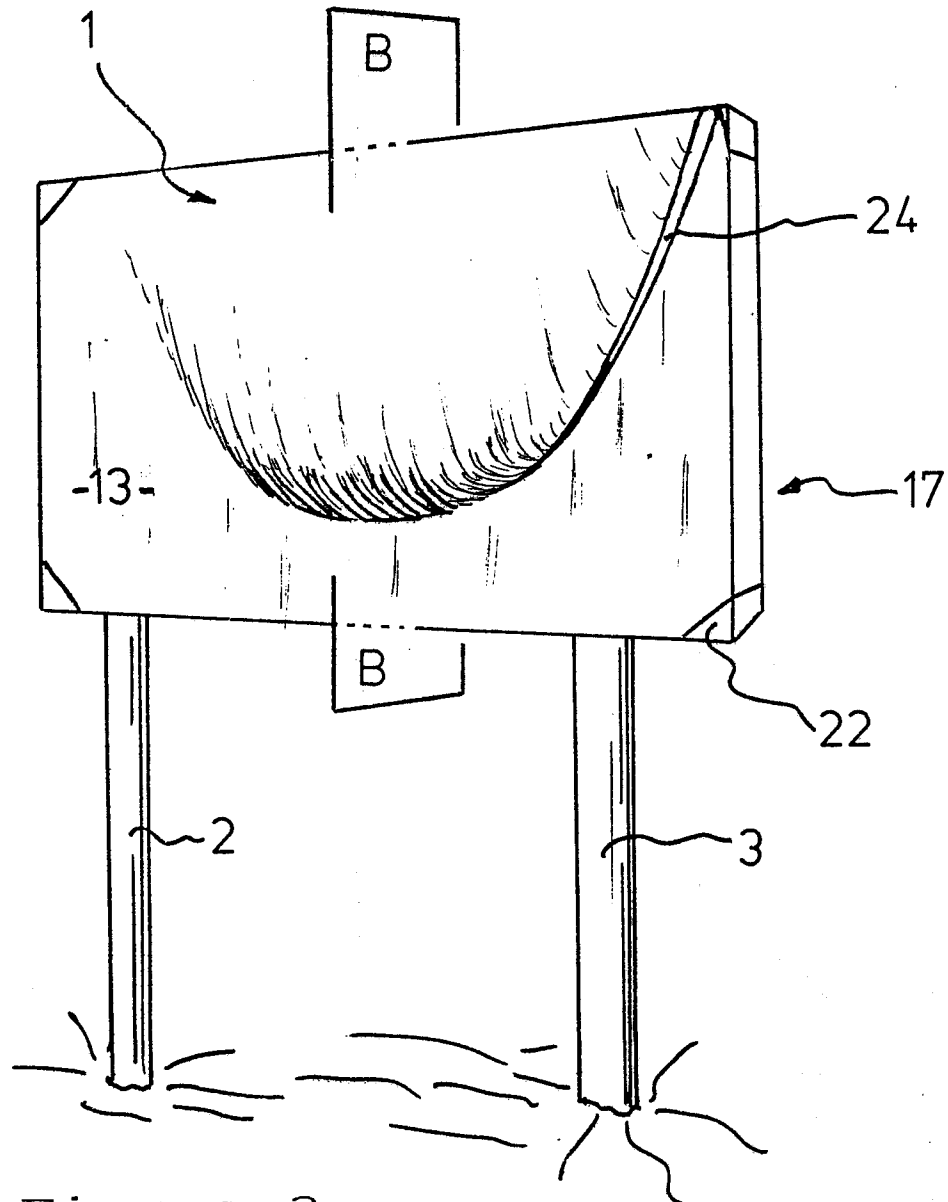


Figure 2

Figure 3

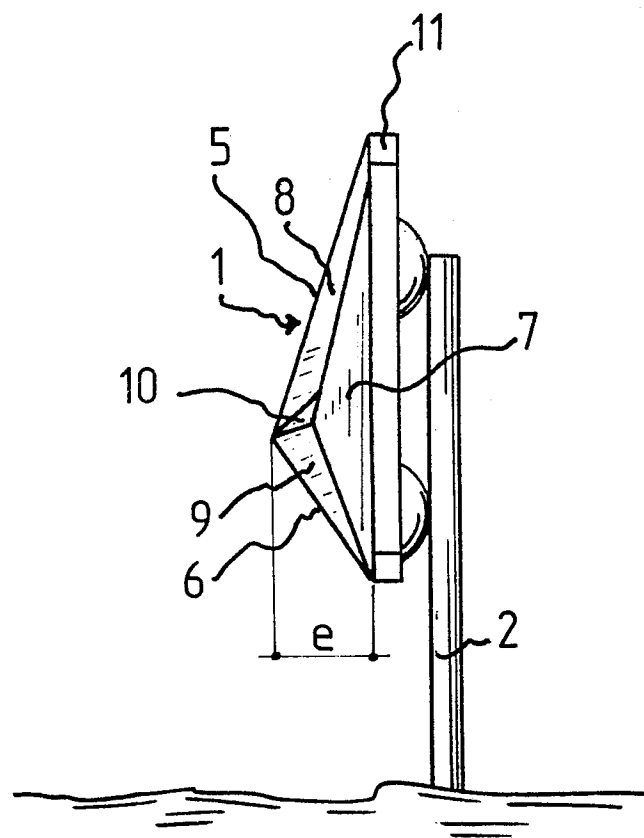


Figure 4

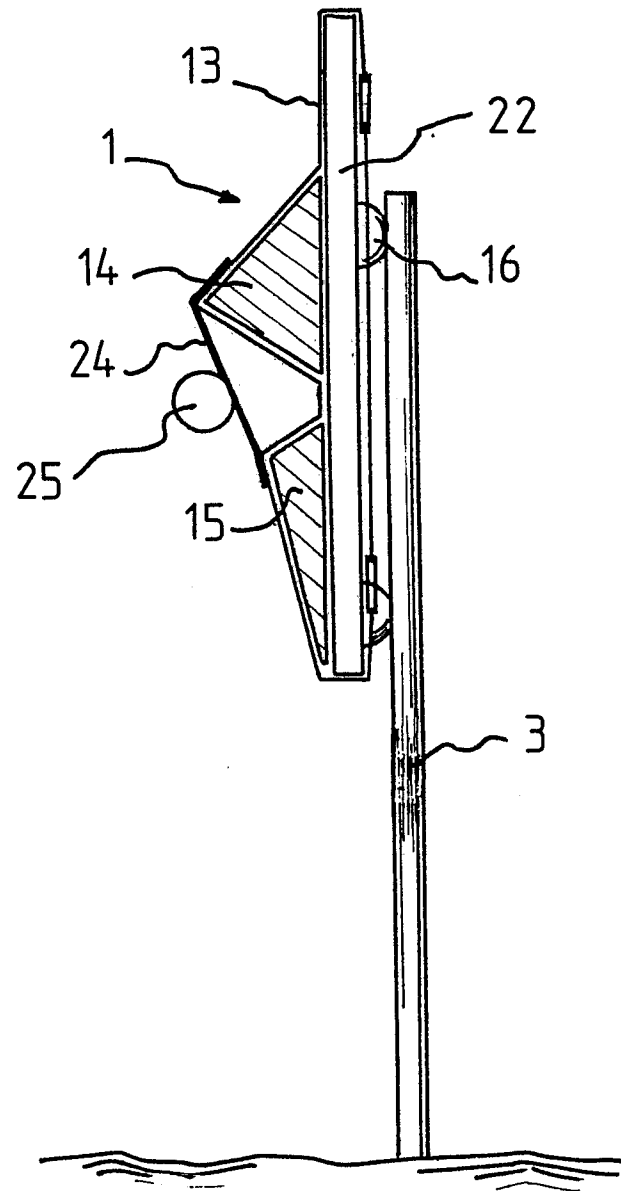
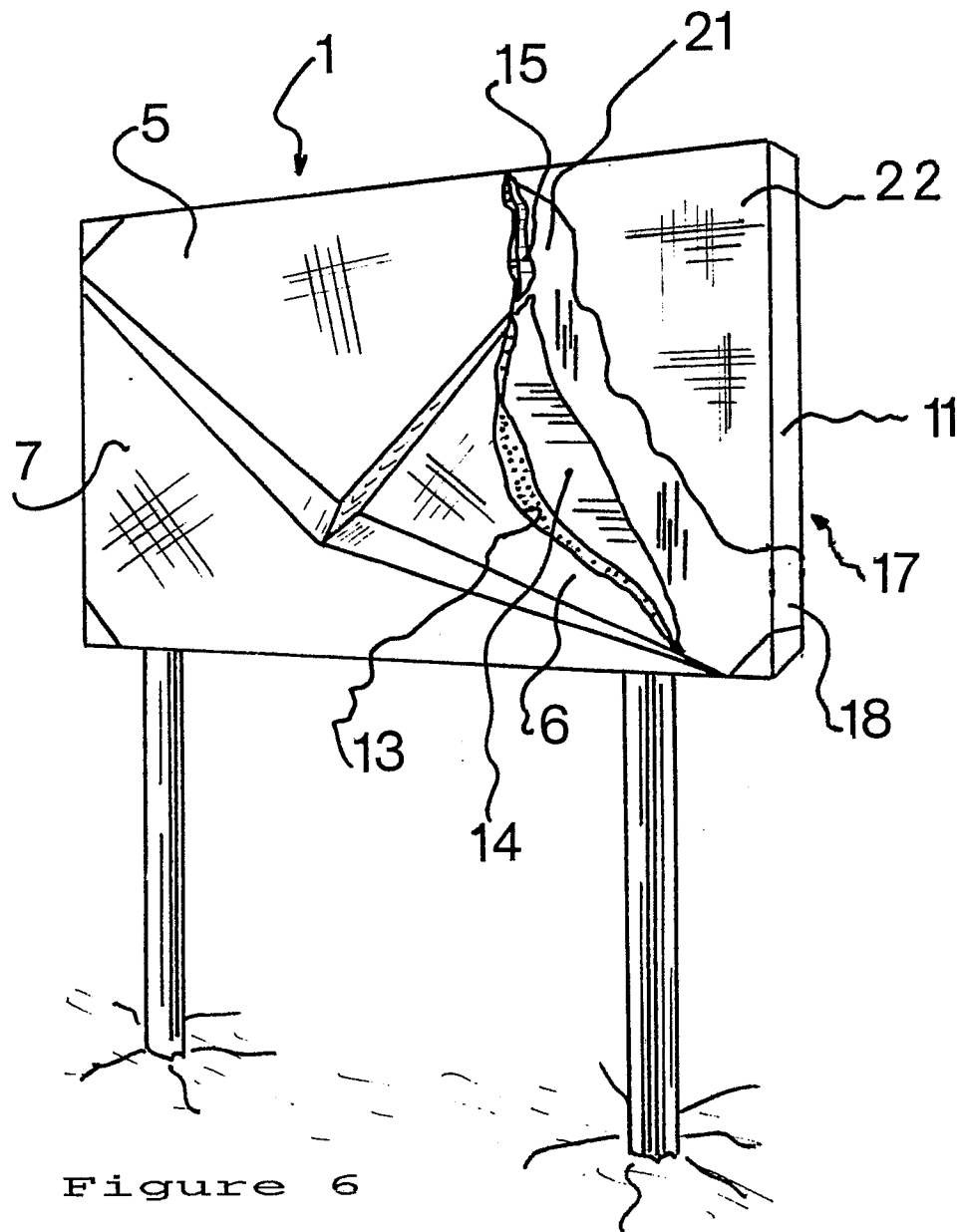


Figure 5



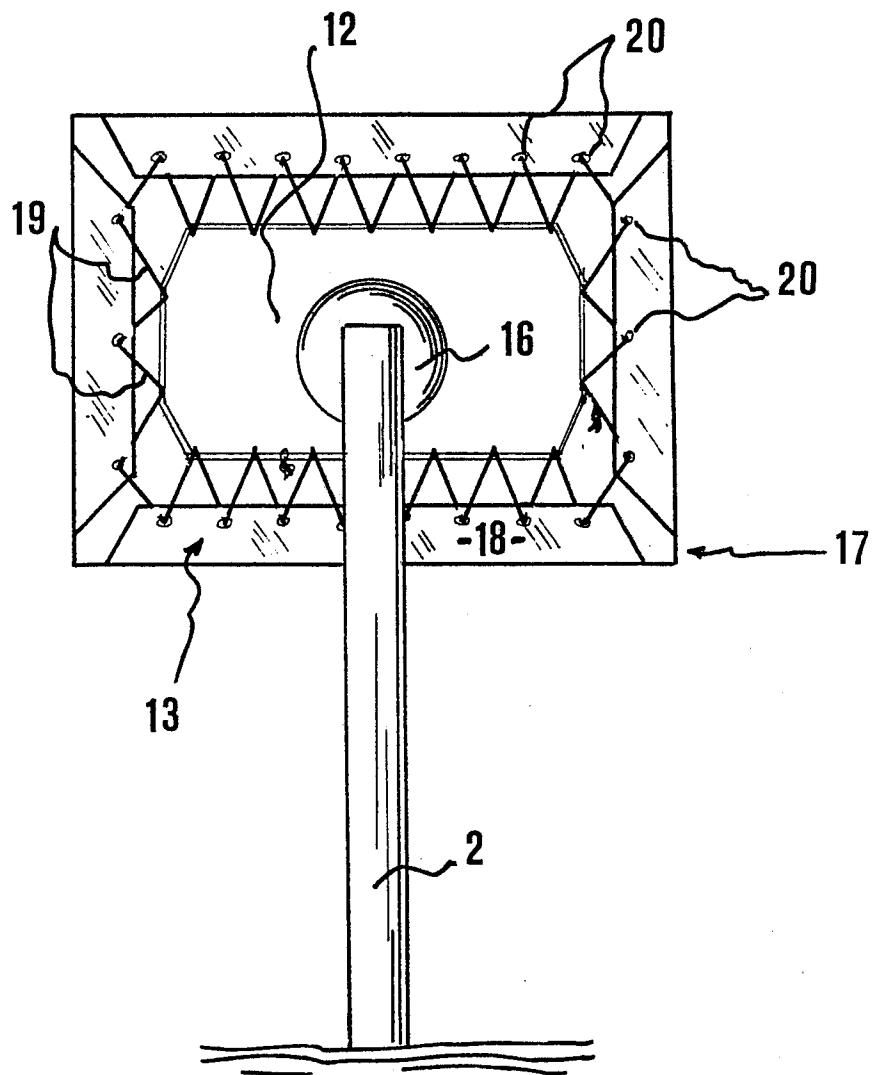


Figure 7

0282408

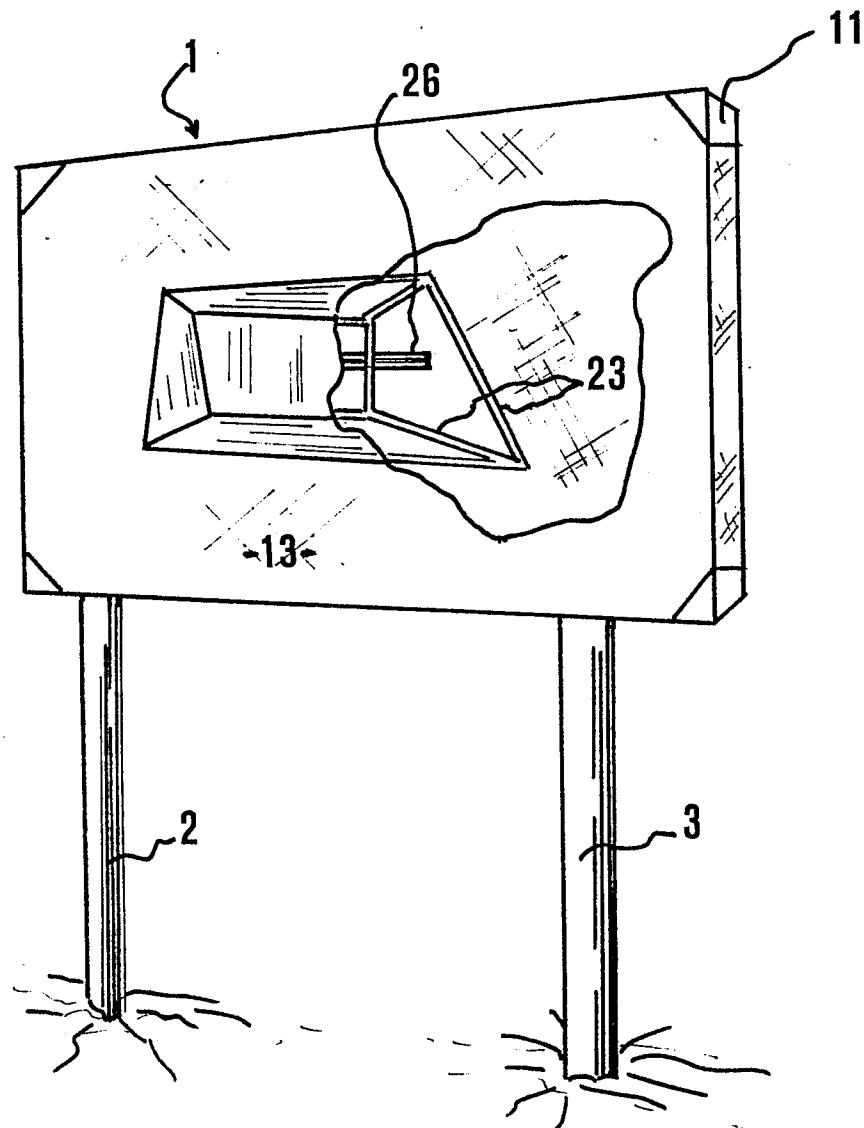


Figure 8



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 0542

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	WO-A-8 002 765 (R. VICINO) * Page 9, lignes 1-15; page 10; figures 1-4 *	1	G 09 F 19/08 G 09 F 15/02 G 09 F 19/00
A	---	3-7,9	
Y	US-A-3 451 882 (R. PROPOGGIO) * Colonne 3, lignes 30-38; colonne 4; figures 5-8 *	1	
A	---	2	
A	DE-C- 475 405 (G. KRAUSS) * Page 2, lignes 33-44; figures 1-3 *	1,2,3	
A	US-A-2 748 256 (G. MORAN) * Colonne 1, lignes 1-33; figures 1,2 *	1,10	
A	US-A-4 447 974 (R. VICINO) * Résumé; figures *	1,2	
A	US-A-4 369 591 (R. VICINO) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4) G 09 F
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 06-06-1988	Examineur ODGERS M. L.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			